

Vie de l'esprit et état : I

Thomas Brunner

De nombreuses questions se rapportant à ce sujet ont déjà été traitées dans les discussions — je voudrais m'y rattacher et dégager certains points. Il n'est naturellement pas possible en un quart d'heure d'exposer la problématique de l'état et de l'école de manière exhaustive. C'est pourquoi je vais procéder de manière aphoristique et tenter de communiquer quelques images et citations de contemporains de ce dont il s'agit pour moi.

Voici quelques années, Dieter Lenzen, encore président de l'Université Libre de Berlin, fit une apparition avec le projet de rendre obligatoire l'entrée au jardin d'enfant [maternelle, *ndt*] dès l'âge de 2 ans. Que cette proposition naquît d'une image technocratique de l'être humain, c'était manifeste. Car à la question du comment en arriver à cela, il déclara : « *Nous avons en effet une scolarité obligatoire et la possibilité de l'imposer si les parents le refusent.* »¹ Je rédigeai alors un commentaire dans lequel je donnai cette déclaration de monsieur Lenzen comme une mesure exemplaire de la pensée qui dérive la vie humaine à partir d'une pure rationalité. D'une manière surprenante, monsieur Lenzen répondit, à l'époque dans le *Tagesspiegel* du 25.05.2009 et montra ainsi combien on atteint le grandiose lorsque des technocrates développent des idées totalement nouvelles : « *Je me demande pourquoi l'état défend bec et ongles l'obligation scolaire en Allemagne. La réponse n'est malheureusement pas flatteuse : Adolf Hitler introduisit l'interdiction des cours privés en 1938, pour des raisons qu'il est facile de percer à jour. Il ne voulait laisser naître aucun domaine qui échappât au contrôle de l'état. Et alors ? Ce qui semble encore avoir valu pour Ulbricht et Honecker, est donc difficile à comprendre pour l'Allemagne réunifiée. De quelle liberté a-t-on peur ? Parlons ouvertement ! : le nombre des hommes politiques qui mettent volontiers le peuple en tutelle augmente...* »² C'était en 2009.

États de fortune et tutelle

En 2011 parut un ouvrage d'un homme qui connaît au mieux les raisons pour le maintien de cette tutelle. Comme ancien enseignant d'université et président du conseil, il écrit : « *Parce que la tutelle de l'état n'a cessé de s'étendre jusqu'à présent, un déséquilibre a surgi dans l'ordre économique et social, dont les effets pèsent sur les citoyens responsables, mais les répercussions sont encore plus vastes. Quant à savoir si l'on peut parvenir à corriger ce déséquilibre au profit de la liberté citoyenne, nous ne le savons pas. Les institutions de la tutelle de l'état et les états de fortune qui se sont installées tout autour, son puissants. Ils parviennent toujours à rendre vaines les tentatives visant à un élargissement de la responsabilité citoyenne personnelle. [...] Il s'agit du surmontement, politiquement voulu par des gestionnaires d'états de fortune, de tutelles simplement dépassées.* » C'est ce que dit Kurz Biedenkopf dans son ouvrage « *Wir haben die Wahl. Freiheit oder Vater Staat – Nous avons le choix. Liberté ou état providence* »³. Résumée, l'analyse simpliste de monsieur Biedenkopf a la teneur suivante : des états de fortune fondent leur tutelle de sorte que le peuple ne soit pas émancipé et doive être guidé pour cette raison — seulement pour légitimer leur propre autorité. Ici se présente une circonstance que l'on n'est pas autorisée à voir comme un « processus de développement universel de l'humanité », mais qu'on doit au contraire comprendre comme un contre-intérêt à mettre en place l'émancipation.

Engagement de la Société civile en tant qu'apprentissage

Quelle est la valeur aujourd'hui d'une majorité telle qu'elle est promise à 18 ans, si dans le même temps on refuse ou prive les jeunes gens des droits d'initiative personnelle ou selon le cas, si on les manipule tellement dans l'ensemble du domaine culturel, que ces forces d'initiatives ne peuvent même plus germer tout d'abord ? Le chercheur en éducation et critique du système *Pisa*, Heinz-Dieter Meyer — qu'on a mentionné déjà hier — a reconnu et formulé ce problème. Dans ses jeunes années, il fut un marxiste enthousiaste, comme il nous l'a confié : il traversa ensuite une crise difficile, en vint en contact avec le Bouddhisme et apprit à connaître, lors de ces voyages, d'autres systèmes de formation, ce qui l'amena à exprimer sa critique du système *Pisa* et à devenir un puissant partisan d'une formation portée par la Société civile : « *Donc une démocratie ne peut seulement consister*

¹ *Stern* online, 6.3.2008, <http://www.stern.de/panorama/gesellschaft/neues-bildungsgutachten-pflichtkindergarten-fuer-zweijaehrige-3085674.html>

² Dieter Lenzen : L'enseignement à domicile doit être autorisé, dans : *Des Tagesspiegel*, Online, 25.05.2009, <http://www.tagesspiegel.de/wissen/feie-sicht-heimunterricht-muss-erlaubt-sein/1520628.html>

³ *Wie haben die Wahl. Freiheit oder Vater Staat?* Propyläen Verlag, Berlin 2001 ISBN 978-3-549-07375-9, pp.22 et suiv.

à aller voter une fois tous les quatre ans, au contraire, elle doit consister à ce que les gens amènent des productions politiques et sociales d'auto-organisation, qu'autrement l'état devrait produire. Et donc cela n'est pas seulement important, parce que l'état ne doit pas tout faire, mais plutôt parce que c'est une école de conscience sociale et politique. Quand on sait que l'on peut organiser la formation soi-même, alors on sait aussi que l'on peut faire d'autres choses soi-même et que l'état ne doit pas s'y immiscer. Cela m'a poussé à explorer scientifiquement et aussi sociologiquement la société civile comme porteuse potentielle d'une responsabilité dans le système éducatif et de l'amener en conscience.⁴ »

Après Marx, Heinz-Dieter Meyer a redécouvert Wilhelm Humboldt. L'actuelle Université Wilhelm Humboldt de Berlin s'intitula longtemps « *Friedrich Wilhelm Universität* » et son nom changea seulement à l'époque de la RDA (néanmoins, Humboldt y avait naturellement compris quelque chose d'autre que ce que madame Honecker, elle, reliait à lui...). Elle fut fondée en 1808 et devait devenir une université bourgeoise qui devait être financée sans l'état. Quelques années après sa fondation, après que le roi [de Prusse, *ndt*] eut reconnu ce qui était en train de naître là, comme un objet de prestige, il se l'appropriä. Humboldt écrivit seulement à son sujet : « que l'université berlinoise n'avait dès lors plus qu'à sombrer » — car « l'esprit en est extirpé de tout »⁵.

Évolution fatale par la subvention par l'état de la formation

Il en va fréquemment ainsi pour de nombreuses écoles Waldorf : dans la phase d'innovation et de fondation, parents et professeurs se rencontrent de multiples façons et s'invitent à dîner les uns les autres et beaucoup d'investissement personnel est apporté, on est enthousiastes et actifs, on parle avec les entreprises artisanales et entrepreneurs et autres, bref, une réelle impulsion de culture est éprouvable. Lorsque ensuite l'argent de l'état commence à affluer, le milieu se modifie fréquemment, la communauté scolaire commence à « basculer vers l'ordre », les états de fortune sont localisés, certains commencent à s'arranger, de nouveaux collègues sont reconsidérés de plus près, le travail spirituel se paralyse alors fréquemment, l'établissement de soi débute. Avec l'argent de l'état, il en résulte une tout autre école que celle originellement arrangée. Une espèce déterminée de personnes d'initiative sont « rejetées » : elles sont poussées vers la sortie ou commencent à douter, parce que leur idéalisme ne rencontre plus de sol. C'est-à-dire qu'une certaine sorte de lien se déchire, une autre force d'ordre se met en place. À ce stade, une intuition pour la connexion sociale est foncièrement morte, elle devient un simple monde intérieur. Car, par l'approvisionnement financier, des perceptions essentielles sont perdues pour elle, sur un certain niveau, elle n'est plus capable d'inspiration, des perceptions sont perdues pour elle dont elle eût besoin pour pouvoir maintenir une certaine sorte d'initiative.

Rudolf Steiner mit au point ce contexte de psychologie sociale à l'endroit où il dit : « *Enlevez l'école à l'état, enlevez-lui la vie spirituelle, fondez la vie spirituelle sur elle-même, laissez-là se gérer elle-même, alors cette vie spirituelle vous devient une contrainte pour mener le combat constamment à partir de sa propre vitalité. Alors cette vie de l'esprit pourra d'elle-même se positionner d'une manière juste vis-à-vis de l'état de droit et de la vie économique, par exemple, cette vie spirituelle deviendra carrément aussi [...] le gestionnaire correct du capital.*⁶ » Il parle de contrainte et non pas d'attitude du genre : « Nous avons créé cela à présent ! Nous avons tout organiser notre établissement jusqu'à la rente », mais plutôt : Nous nous sommes mis dans une situation contraignante, dans une situation de problème, non pas pour y dormir face à d'autres positionnements du problème. « *Nous devons compter avec la transformation dans toutes les choses ; la totalité du mouvement social remonte en effet finalement à l'esprit [...] et la question de l'école est une sous-composante de cette grande question spirituelle brûlante du temps présent* »⁷, disait Steiner en 1919 lors de la fondation de la première école Waldorf à Stuttgart.

Évolution problématique dans le système de formation

Nous éprouvons aujourd'hui la manière monstrueuse dont la spéculation financière s'est découplée de tout le reste, comment elle a ouvert un abîme sociétal : aux USA, 1% de la population dispose de plus de 50 % de l'ensemble de la fortune de la société — cette tendance est mondiale. En Allemagne c'est 10% de la population qui dispose de 70% de la fortune d'ensemble. Il est en cela visible que l'étatisation du système de formation ne

⁴ *Erziehungskunst*, janvier 2015, pp.51 et suiv.

⁵ Wilhelm von Humboldt à G.H.L. Nicolovius, Francfort le 18 juin 1816, dans : W. v. Humboldt : *Lettres*, Munich 1952, p.376.

⁶ Rudolf Steiner : *Impulsions du passé et de l'avenir dans l'événement social*, conférence du 21 mars 1919, à Dornach, GA 190, Dornach 1980, p.24.

⁷ Rudolf Steiner, *Anthropologie générale*, allocution de la veille du cour, Stuttgart, 20 août 1919, GA 293, Dornach 1980, p.204.

doit pas être comprise comme un développement résolvant quelque chose — bien au contraire : les années 90 étaient effectivement libérales comme la situation actuelle et aussi en considération des fondations libres de l'école, sur la manière dont elle pouvait être fondée. Il s'est donc produit une régression en comparaison aux années 90 ! Et aussi à l'aune de l'évolution en direction d'universités financées par la fédération, qui est menée actuellement, l'ensemble du paysage de la formation sera modifié et dominé d'une façon que nous ne pouvons même pas imaginer aujourd'hui. On peut dire que les questions économiques décisives augmenteront pour atteindre des problèmes insoupçonnés si nous ne prenons pas l'initiative d'une façon tout nouvelle. La responsabilité des citoyens n'est pas accomplie en allant voter tous les quatre ans, mais dépend plutôt de la question de quelles tâches concrètes que nous pouvons reprendre à l'état pour nous en charger en tant que Société civile.

Plaidoyer en guise de conclusion

Pour la configuration de la formation par la Société civile, il n'existe pas de licencié d'état ni non plus de professeur d'eurythmie ! Car cette extravagance mettra de côté l'esprit du mouvement originellement fondé, comme cela est arrivé à l'Université Humboldt. Comme anthroposophes, nous avons — selon la manière dont je vois les choses — la responsabilité pour le moins de prendre connaissance des vastes exposés de Rudolf Steiner sur la nécessité d'un système libre de formation. Ne pas mettre en rapport les évolutions et problèmes désignés ci-dessus avec les exposés de Steiner ce n'est pas scientifique selon moi. La citation suivante est censés remémorer à tout un chacun, sous un autre angle, combien l'un dépend de l'autre : « *La vie de l'esprit libérée développera une compréhension sociale tout nécessairement d'elle-même. Et à partir de cette compréhension, il en résultera des attractions d'un autre genre que celle qui se niche dans l'espoir d'une avantage économique.*⁸ »

Sozialimpulse 1/2016.

(Traduction Daniel Kmiecik)

⁸ Rudolf Steiner : *Les points essentiels de la question sociale*, GA 23, Dornach 1976, p.109.

Vie de l'esprit et état – II

Gerald Häfner

Merci de tout cœur, Thomas Brunner, pour ce merveilleux plaidoyer, de prendre enfin au sérieux la libre vie de l'esprit et d'enfin la penser radicalement ! Et malgré cela, je vais à présent laisser affluer d'autres points de vue dans ce débat : il en est toujours ainsi, en effet, que sous divers points de vue nous examinons l'organisme social – il ne peut en aller autrement. Cela devient seulement difficile quand on décide que son propre point de vue est le seul et unique juste et qu'on tient tous les autres pour totalement faux. Cela n'entrave que par trop souvent une collaboration féconde. C'est pourquoi je ne veux expressément pas contredire ce qui vient d'être dit, mais purement et simplement le compléter.

Je voudrais tout d'abord confirmer la tendance décrite par Thomas Brunner vers la technocratie et aussi la bureaucratie, qui se répand de plus en plus et l'épanouissement d'un penser de tutelle. Il existe même un penser pupillaire technocratique au nom de la liberté – mais je ne vais pas détailler cela maintenant.

Ce qui me préoccupe c'est ceci : d'un côté, tu as sans cesse parlé de la vie de l'esprit de sorte qu'on pouvait en retirer à l'occasion un commencement de conscience d'un organisme unitaire vivant. Mais, d'un autre côté, quand tu as parlé de l'état – j'avais l'image intérieure d'un trou noir. Tu n'as jamais parlé de la vie juridique, tu n'as jamais parlé de ce qui vit de manière juste dans ce dont tu as parlé et au plan que tu as caractérisé – et je voudrais même aller plus loin : de ce qui doit être mis à l'intérieur, à partir de ce plan, afin que la liberté soit tout d'abord principalement possible. Ainsi, de la même façon que, de la vie spirituelle, quelque chose doit être fourni afin que la vie juridique puisse renaître à la vie, l'inverse doit aussi être vrai – on ne peut pas les séparer l'une de l'autre, car elles se conditionnent l'une l'autre.

Déplacement de pouvoir en direction de l'économie

Je crois que nous nous trouvons dans un processus énergétique de transformation. Au Moyen-Âge, la vie de l'esprit – et certes sous l'empreinte de l'Église catholique romaine – était le véritable facteur de pouvoir dans la société. Ce n'est plus le cas aujourd'hui depuis longtemps ! Au 20^{ème} siècle déjà, l'Église fut relayée par l'état en tant que pouvoir. Déjà à l'époque, c'eût été au fond faux ou pas du tout à la hauteur du temps, si l'on avait mené le combat principal contre le pouvoir de la vie de l'esprit, puisqu'on pouvait constater de plus en plus une impuissance de la vie spirituelle [un film comme *Amen* de Costa Gavras, démontre cela définitivement, *ndt*]. Car au 20^{ème} siècle, le pouvoir se trouvait déjà dans l'état – Hitler, Staline, Mao, Franco, Mussolini et autres, ne sont que des numéros pour la revendication de l'état total : l'individu n'est rien, l'État détermine tout, jusqu'à l'intérieur du penser, jusque dans la conscience des êtres humains.

J'affirme que ceci aussi aujourd'hui n'est plus ainsi depuis longtemps. Nous avons beaucoup plus à faire à une impuissance de l'état, malgré les tendance technologisantes, malgré les réflexes plats, de sorte que tout un chacun, dans la société politique, jette les hauts cris lorsque quelque chose le fait enrager, après une loi ou un décret. Malgré tout ça, l'état n'est plus aujourd'hui l'acteur véritablement déterminant et avec cela il n'est plus l'ennemi principal pour moi depuis déjà bien longtemps.

Le pouvoir est aujourd'hui dans l'économie. L'état est de plus en plus tiré par l'économie qui le retient par la corde reliée à un anneau fixé dans son nez et le fait tourner en rond dans un manège. Je pourrais raconter à partir de ma propre coopération dans le domaine de la législation, des volumes entiers sur la manière dont l'économie assujettit la vie juridique. Les états sont rendus complaisants, sous la pression exercée, pour légiférer de manière telle qu'ils servent de plus en plus aussi les intérêts de l'économie financière. C'est ce qu'on devrait réfléchir lors de l'analyse de la situation.

Droit et liberté

Évolutions destructrices

L'érosion de l'état dans le juridique avance sur deux côtés – non seulement en direction de la vie économique, mais encore aussi en direction d'un individualisme croissant, foncièrement aussi au sens de la liberté. Il est positif que des êtres humains se laissent de moins en moins prescrire et interdire. Mais l'érosion de l'état peut aussi avoir un aspect problématique dans quelques domaines. Pour justifier de cela, on pourrait puiser dans l'économisation actuelle de tous les domaines vivants, on pourrait parler du TTIP et de l'ISDS⁹. Mais je ne veux

⁹ TTIP : *Transatlantique Trade and Investissement Partnership* ; ISDS : *Investor-State Dispute Settlement* (en français : Partenariat Transatlantique Commercial et d'Investissement & Cessation de Querelle Investisseur-État)

ici qu'en donner les mots-clefs, pour indiquer ces évolutions dans une mesure éminente, encore plus fortement destructrices de liberté que les phénomènes décrits par mon prédécesseur. L'ISDS, par exemple, c'est la tentative venant du côté de l'économie d'assujettir le droit et certes, si profondément, que derrière des portes closes des négociations secrètes sont menées de manière primaire à partir d'intérêts économique et en restreignant la souveraineté du peuple et du législateur – qu'il soit direct ou élu – et en les asservissant au principe du plus favorisé, à la liberté d'investissement, à la liberté de discrimination et autres – avec des répercussions très problématiques pour de nombreux domaines juridiques. Cette forme d'exercice du pouvoir économique détruit la liberté, mais justement aussi le droit en est détruit, tandis que l'économie tire profit du droit et certes de manière telle que celui-ci n'est plus posé sur la base de l'égalité, mais au contraire un droit prend naissance fondé sur celle de la propriété et de l'intérêt privé, qui n'est plus généralement humain, mais au contraire directement engendré par l'économie.

Le facteur suivant, que je veux brièvement, examiner fut déjà mentionné hier soir. Un changement massif de réalité vis-à-vis des années soixante, soixante-dix et quatre-vingts, a eu lieu par la croissance constante de la société civile aux niveaux régional, national et global, laquelle devient un facteur de plus en plus fort, dont je pense, si on la comprend correctement, qu'elle est une forme moderne d'organisation de la vie de l'esprit, qui veut se mouvoir dans cette structure de pouvoir et y créer des espaces de jeu et tenter pour cette raison d'influencer la législation et l'économie.

Stratégies en rapport une démocratie à plusieurs niveaux

Le prochain point, que je veux entamer en abrégé : nous n'avons plus, depuis longtemps déjà, aucun état unitaire classique. Il y a de moins en moins de pouvoir au niveau de l'état national. Nous avons une démocratie à plusieurs niveaux, cinq au moins, qui concourent ensemble ou entrent en concurrence les uns avec les autres, lorsqu'il s'agit de fixer le droit et d'entreprendre des configurations juridiques dans la totalité sociale. Je dirais à l'occasion que plus les choses sont décidées loin des êtres humains, plus manifeste – cela est bien observable empiriquement – et davantage massive est la tendance à la bureaucratisation. De ces quelques traits, il s'ensuit pour moi une esquisse :

1. Nous devons transférer des compétences aussi largement que possible vers le bas et aussi proche que possible des personnes – le principe de la décentralisation.
2. Nous devons nous poser la question : Qu'est-ce qui appartient à quel niveau ? – dans plusieurs directions ; à savoir que, nous articulons les niveaux qu'on vient juste de désigner, aussi horizontal et vertical, ainsi que régional et fonctionnel : tout ne doit pas être décidé dans le même organe, tout ne doit pas être décidé au même niveau. On pourrait se représenter que certaines choses de la région du triangle des trois pays, dans l'espace alpin, se décidassent par les pays riverains de la Mer baltique. Qu'il y ait une articulation régionale et aussi fonctionnelle, de sorte que les êtres humains s'associent, par exemple dans l'idée d'une forme de réalisation déterminée d'un système scolaire libre, afin d'agir ensemble régionalement ou au-delà des frontières d'états et façonner des formes communes de configuration de rapport et de prise de responsabilité.
3. Je crois que notre concept du droit doit se modifier. Nous pensons le droit encore toujours trop dans la forme usuelle d'un en haut et d'un en bas, d'une détermination pesant sur les êtres humains : droit en tant que restriction, droit en tant qu'assertion contraignante. Je crois que nous commençons seulement à voir le droit, en tâtonnant et en devinant, à partir d'un autre côté : comme un droit ouvrant des espaces de liberté, qui permette donc la mise en configuration. Je crois en outre que dans de nombreux domaines, nous avons besoin de moins de déterminations arrêtées, stabilisantes et concrètes, mais plutôt de créer des cadres de possibilités de configuration, du genre de la *sof law* [loi flexible, *ndt*] etc.
4. Et pour finir, je crois que là où il s'agit de la mise en forme obligeante du droit, nous avons besoin d'un degré de transparence, de participation, de délibération et de démocratie le plus grand possible. Et quand je dis démocratie, j'ai en tête, à côté de celle représentative, la démocratie directe aussi. [voir aussi à ce propos l'ouvrage de Jos Verhulst et Arjen Nijeboer "**Démocratie directe: faits et arguments sur l'introduction de l'initiative et du référendum**" – Bruxelles: Democracy International, 2007 Une publication de Democracy International en coopération avec Democratie.nu (Belgique) et le Referendum Platform (Pays-Bas) www.democracy-international.org www.democratie.nu ISBN 9789078820048, *ndt*]

Points de vue au sujet du débat autour d'une libre vie de l'esprit

Je voudrais volontiers à présent exposer encore quelques-uns des points de vue en cours de discussion dans la controverse

* Concevoir l'état plus différencié

Étant donné que le discours global sur l'état est laissé de côté à de nombreuses reprises, je voudrais entreprendre une subdivision grossière qui m'apparaît inconditionnellement indispensable. Il ne suffit pas globalement de dire : l'état fait l'école et ainsi de suite. Nous devons beaucoup plus distinguer entre l'état en tant que porteur, organisateur, gestionnaire et initiateur d'institutions concrètes, de relations et l'état en tant qu'espace d'organisation de relations dans, et au moyen, de la sphère du droit.

* Reconnaître droit et liberté dans leur jeu d'interactions

Je voudrais expliciter cela brièvement. J'affirme qu'il n'existe aucune liberté à côté ou en dehors du droit. C'est pour moi éminemment important : précisément la liberté nécessite le droit en tant que compagnon et en tant que forme d'aménagement. Cela veut dire que nous ne passerons en aucun cas devant la nécessité – et la possibilité – de configurer la liberté au moyen du droit. Nous ne pouvons que fermer les yeux devant cela, mais le problème reste le même.

Qu'il y ait dans un état un système scolaire libre ou pas, cela ne dépend justement pas seulement de la bonne volonté des personnes concernées, mais encore aussi de savoir si l'ordre juridique de l'état en question autorise ou pas un tel système scolaire libre. C'est totalement différent dans les pays de l'UE, vu globalement. Il y a de nombreux pays où les gens édifieraient volontiers des écoles libres, mais ne peuvent pas le faire parce que l'ordre juridique ne l'autorise pas. C'est-à-dire donc que c'est aussi une question d'ordre juridique.

* Changer le regard sur l'état

À cet endroit nous devrions plutôt demander : plutôt qu'opresseur ou déterminant, l'état peut-il devenir celui qui rend la liberté possible ? Celle-ci ne pourrait-elle pas être une perspective importante pour notre regard commun, pour notre travail commun ? Un « réflexe anti-état » ne prendrait pas garde à cette éventualité et à ce qui est indispensable pour la saisir. Un système scolaire libre ne prend pas naissance de lui-même et il n'est pas non plus libre de lui-même. Celui qui voit la liberté seulement comme une liberté, dans laquelle chacun peut faire ce qu'il veut, méconnaît la nécessité fondamentale de la configuration des rapports **a)** entre les êtres humains, y compris au sein des institutions et des associations, **b)** dans le social, comme facilitation d'une libre organisation.

La réalité vraie, ce n'est pas la liberté *de*, mais au contraire, la liberté *dans*, ou mieux : liberté **au** droit. Car il ne s'agit pas seulement d'une liberté de droits devenus, mais plutôt de la liberté d'organiser le droit et de le faire évoluer plus loin à partir de lui-même. Cela signifie aussi que nous n'avons pas le droit d'oublier que nous avons toujours à faire avec un organisme social et pas à un organisme que l'on peut isoler d'autres. Nous ne pouvons pas isoler l'école, par exemple, des influences économiques. Si donc nous exigeons que l'état doive s'il lui plaît, s'en tenir éloigné, alors nous ne voyons pas dans quelle mesure des influences économiques simplement à partir des données d'aujourd'hui, co-déterminent cette école. Il est nécessaire d'envisager cela au moins très précisément à l'œil, comme les influences juridiques-politiques du côté de l'état. Ainsi comprends-je les « 7 exigences fondamentales adressées à la politique éducative »¹⁰ développées par la Fédération des écoles Waldorf, que tu as critiquées¹¹ en son temps, comme une tentative, de faire des pas sur le chemin de A à B. Ce que je trouve admirable dans ta critique, c'est que tu critiques toujours le danger permanent de la fonctionnarisation intérieure, ou selon le cas, l'attitude de victime d'exigence, sans percevoir les possibilités propres de la configuration. Malgré cela avec ta critique, tu as tiré au-delà de ta cible, car tu n'as pas entrepris la différenciation désignée.

* Reconnaître et utiliser le droit comme une langue de la liberté

Je voudrais aller plus loin dans la formulation de ma conclusion et dire : le droit est le langage de la liberté. Ce plan médian, cet entre deux, entre Ciel et Terre, entre idée et devenu et aussi entre être humain et être humain et entre être humain et société – ce plan, est une condition indispensable pour la liberté. Il est comparable avec l'importance de la langue entre nous, car le langage est réalisé et structuré directement par l'être humain – il

¹⁰ www.waldorfschule.de/fileadmin/downloads/blickpunkte_reader/Blickpunkte_9.pdf

¹¹ Thomas Brunner : Voies conduisant à une société de plus en plus paralysée. Ou bien pourquoi des exigences adressées à la politique ne peuvent pas produire l'essentiel. *Sozialimpulse* 1/2014, pp.54-56.

n'existe pas non plus en dehors de la sphère humaine. Nous avons besoin du langage pour pouvoir communiquer entre nous et entrer en relation, pour pouvoir produire des idées sur la Terre et en mots, mais nous avons toujours le problème que la langue ne transmet pas, ni ne reproduit pas, ce que nous pensons. C'est-à-dire que la langue est toujours un vêtement, qui restreint aussi ce que nous voulons véritablement dire. Un langage à des rétroactions, aussi sur le penser, mais le langage peut se développer, il peut être formé, transformé, libéré et cela il ne le peut qu'au moyen des êtres humains eux-mêmes.

Et ainsi en est-il aussi avec le droit. Le droit aussi peut être changé, transformé et libéré, mais seulement par les êtres humains eux-mêmes et seulement par un travail sur le droit et non pas à l'extérieur de celui-ci. Et la langue ne se modifie pas dans un monologue, mais au contraire dans un dialogue – ainsi en est-il aussi avec le droit.

Le droit n'a pas son importance pour moi comme solipsiste esseulé à ma table de travail, comme habitant d'une île, mais surtout dès lors que j'entre aussitôt dans une relation avec d'autres êtres humains – c'est égal que je sois conscient de cela ou pas. L'un des axiomes les plus importants du droit dit : *Audiat et altera pars* [que l'on écoute aussi l'autre partie]. La figure de la *Justitia*, l'équilibre en est un élément dialogique expressif en soi. Ce n'est que par cet équilibre que naît la liberté en tant que réalité sociale.

Donc le combat pour la liberté ne peut pas omettre l'état ni le droit ; mais doit au contraire produire le droit, au moyen de la législation, dans une forme qui rende d'abord possible un agir libre et une vie de l'esprit libre.

L'image qui se propose ici est moins celle de la *Justitia* que beaucoup plus celle de Michael, avec la balance et l'épée. Sur l'un des plateaux de la balance, on peut voir l'être humain, sur l'autre le dragon. Le dragon peut, selon moi, très bien passer pour ce que tu as dépeint tout à l'heure et aussi pour tout ce que j'ai envisagé aujourd'hui comme l'élément technocratique presque mécanique organisant le social.

* Envisager des véritables éléments d'organisation

Une chose encore toute brève, comme une échappée : le débat devient fécond, qui ensuite, espérons-le, n'est plus celui d'une controverse, lorsqu'il ne s'agit plus de partir en guerre *contre* quelque chose, en l'occurrence ici l'état, mais plutôt d'envisager les véritables éléments de l'organisation. La question – comment faisons-nous nos écoles ? – va plus loin et englobe plus que l'ordre interne d'une institution isolée. Je crois qu'avec cela une école peut principalement devenir libre, dans le sens vaste et éminent du terme, si elle inclut dans son regard l'ensemble de l'organisme social.

En fait aussi partie, par exemple, la question du comment faire avec l'argent : *Comment parvenir à la transition de l'argent dans la sphère, que Steiner appelle l'argent vieillissant et ensuite l'argent mourant, de sorte qu'une liberté devienne dans la vie de l'esprit, non pas du soutien « caritatif » ou « mécénien », mais soit rendue constitutivement possible ?*

Cela requiert plus que d'envisager seulement la vie de l'esprit. Puisque nous devons regarder sur la vie du droit, la vie économique et sur le concept d'argent, sur la propriété et le concept de capital, sur les piliers porteurs de nos ordres économique et juridique. Et c'est seulement lorsque nous envisageons l'ensemble, que naîtra ce que Thomas Brunner requiert à bon droit comme une liberté dans la vie de l'esprit.

Sozialimpulse 1/2016.

(Traduction Daniel Kmiecik)